



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

Au personnel de l'Etat et des secteurs subventionnés

Comptes 2015, budget 2016, caisse de pension : la mauvaise foi du Conseil d'Etat

En provisionnant 207 millions pour la CPEG, le Conseil d'Etat a transformé le bénéfice des comptes 2015 en déficit, renoncé à déposer un nouveau projet de budget 2016, et sonné la charge contre les retraites du service public. Cette politique irresponsable appelle une seule réaction : la mobilisation du personnel.

Pour le SIT, le bénéfice réel des comptes 2015 (de 180 millions au bas mot) montre qu'un budget 2016 sans coupes est possible et qu'il faut sans tarder corriger certaines baisses d'impôts de ces vingt dernières années. Quant à la CPEG, sa situation financière mérite attention, mais certainement pas que l'on remette en cause ses fondements (voir verso).

Recettes sous-estimées

Le Conseil d'Etat ne fait que confirmer les conclusions auxquelles arrivent tant l'Union syndicale suisse que l'Institut de hautes études en administration publique (TdG 24 mars 2016) : le gouvernement sous-estime systématiquement les recettes lorsqu'il élabore les budgets, ce qui lui permet de justifier sa politique d'austérité et ensuite d'exploiter politiquement des comptes meilleurs que prévus. Ainsi, pour la énième année consécutive, des recettes « non récurrentes » viennent améliorer sensiblement le résultat des comptes (+3% par rapport au budget). Sur les cinq dernières années, les revenus ont été sous-estimés en moyenne de 460 millions par an.

Pour 2016, il apparaît donc comme tout à fait raisonnable de revoir les estimations de revenus à la hausse, ne serait-ce que d'un montant modeste de 100 millions.

Mais revenus fiscaux en baisse

En 2015, l'essentiel des revenus « non prévus » proviennent d'un seul dossier fiscal (132 millions) et de revenus non fiscaux (152 millions). Si les impôts immobiliers et sur les successions progressent, ceux des personnes physiques et des entreprises diminuent, respectivement de 4,7% et de 5,1% par rapport à 2014.

C'est le résultat des baisses d'impôts de ces vingt dernières années : longtemps camouflées par une croissance économique soutenue, les conséquences de ces baisses commencent à se voir maintenant que la croissance s'essouffle.

Dès lors que les perspectives économiques demeurent moroses, il devient impératif dès 2017-2018 de corriger les baisses d'impôts trop généreuses de ces vingt dernières années.

Gel des embauches de septembre à décembre 2015 : 35 millions d'économies sur le dos du personnel et des prestations !

Pour les postes et les prestations publiques

Avec des revenus estimés légèrement revus à la hausse, un budget 2016 serait possible :

- Pour octroyer les nouveaux postes nécessaires aux prestations publiques, notamment dans la santé
- Sans les coupes linéaires initialement prévues
- Avec une annuité pour tous-tes, intégralement financée pour le secteur subventionné

**Pour décider ensemble de la suite du mouvement
Assemblée du personnel
Lundi 11 avril 2016, 20h, Salle du Faubourg**

**Attention,
changement
de salle :
Palladium**

Augmenter les cotisations et s'en prendre aux retraites : voilà la nouvelle « mesure structurelle » du Conseil d'Etat

En provisionnant pour la deuxième année consécutive un peu plus de 200 millions pour la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, le Conseil d'Etat se prépare à revoir la répartition des cotisations entre employeurs et employé-e-s et à enterrer le principe de primauté de prestations. Economies substantielles pour l'Etat, augmentations de cotisations pour les salarié-e-s et baisses massives de rentes pour les futur-e-s retraité-e-s : c'est la nouvelle « mesure structurelle » du Conseil d'Etat.

Un plan de communication parfaitement orchestré : une semaine avant la publication des comptes de l'Etat, le ministre des finances Serge Dal Busco annonce dans les médias à plus large audience (RTS) que la CPEG souffre d'un manque de financement de plusieurs milliards. Rebelote le 22 mars, avec la présentation des comptes 2015 de l'Etat, où le Conseil d'Etat porte à 410 millions (203 en 2014 et 207 en 2015) la provision pour la CPEG. Résultat médiatique : la caisse de pension des fonctionnaires, « en quête de milliards », « plombe les comptes de l'Etat ». Le terrain est passé au napalm, le Conseil d'Etat peut y faire sonner la charge : il « proposera des mesures d'assainissement complémentaires et examinera des réformes structurelles ».

Manque-t-il vraiment des milliards à la CPEG ?

Oui, mais ce n'est ni en raison d'une mauvaise gestion, ni en raison d'un déséquilibre structurel : c'est en raison de l'obligation voulue et adoptée par la droite au parlement fédéral de surcapitaliser les caisses de pension publiques, en portant leur taux de couverture à 80% d'ici à 2054.

C'est précisément pour faire face à cette obligation légale de recapitalisation que la CPEG a été créée avec des augmentations régulières de cotisations et des baisses importantes de prestations par rapport aux conditions précédentes (CIA et CEH).

Déplorer après deux ans seulement qu'il manque 4 milliards dans la caisse sans dire que le plan de financement de la CPEG est étalé sur 40 ans participe d'une propagande alarmiste sans fondement.

La provision de 410 millions pour la CPEG est-elle le signe d'une mauvaise santé financière de la CPEG ?

Non, cette provision correspond à un risque clairement identifié et assumé politiquement tant par le Conseil d'Etat que par le Grand Conseil au moment de l'adoption de la loi sur la CPEG en 2012. Elle correspond à ce que devra payer l'Etat en 2030 en raison de la non atteinte du palier intermédiaire de 75% de taux de couverture prévu par la loi.

On peut s'interroger sur la nécessité de couvrir la totalité d'un risque avec 14 ans d'anticipation, ce d'autant plus qu'énormément de facteurs peuvent

changer d'ici là (rendement de la caisse, évolution du ratio actifs-retraités, nouvelles modifications de la LPP, etc.).

Des mesures structurelles sont-elles nécessaires pour la CPEG ?

Non. Le fait que la CPEG ait bouclé l'année 2015 avec une perte de 75 millions (sur une fortune de 11 milliards) est certes préoccupant, mais résulte pour l'essentiel des taux d'intérêts négatifs décidés par la BNS et par un plus faible rendement des capitaux placés en bourse. Or, personne ne peut dire aujourd'hui que les taux négatifs vont perdurer encore pendant plusieurs années. Et si cela devait demeurer le cas, c'est tout le système de capitalisation du 2^e pilier en Suisse qui devrait être remis en question au profit d'un système de répartition, nécessitant moins de capitaux provisionnés et donc moins sujet aux aléas de la bourse.

La performance de la fortune de la CPEG a été de -0,4% en 2015, mais de +7% en 2014 ! Faire des projections à long terme en se basant sur la performance d'une seule année est donc absurde. Une recapitalisation supplémentaire pourrait aider la caisse, mais il est beaucoup trop tôt pour crier au loup et décider de mesures structurelles.

Alors pourquoi tout ce raffut sur la CPEG ?

Parce qu'en prévision du manque à gagner pour l'Etat dû à la RIEIII, le Conseil d'Etat cherche à faire des économies « structurelles ». La diminution de la part employeurs aux cotisations LPP est en une. Or, en raison du coût de transition d'une telle mesure, elle ne pourrait être admise par la droite qu'avec le passage à la primauté de cotisations, qui reporterait les risques financiers sur les rentes (et donc les salarié-e-s) plutôt que sur l'Etat-employeur. De la paranoïa ? Non : « le Conseil d'Etat est en train d'étudier les conséquences d'un passage en primauté de cotisations » (Serge Dal Busco, devant la Commission des finances du Grand Conseil). Le rêve de la droite réalisé d'une pierre deux coups.

Une répartition 50-50 des cotisations signifierait plusieurs milliers de francs par an de cotisations supplémentaires pour les salarié-e-s. La primauté de cotisations risquerait de faire plonger les rentes. Le personnel a déjà consenti beaucoup de sacrifices avec la fusion de la CIA et de la CEH.

Mobilisons-nous contre ces nouvelles mesures !